



**Déclaration intersyndicale Cfdt – CGT- SNUTEFE – UNSA
au CTAC du 2 juillet 2013**

Nous sommes aujourd'hui réunis pour rendre un avis sur l'arrêté de réorganisation de la DGEFP.

Lors du CTAC du 22 février 2013, vous nous avez indiqué être dans l'obligation d'organiser des élections anticipées afin de réintégrer la DGEFP dans le champ de compétences du CTAC travail, compte tenu du fait que les agents de la DGEFP représentent un quart du personnel de l'administration centrale, et qu'il existe des incertitudes juridiques sur la compétence de l'actuel CTAC envers la DGEFP vis-à-vis du Conseil d'Etat.

Vous comprendrez donc aisément que nous ne pouvons cautionner cette incertitude juridique dont vous nous demandez aujourd'hui d'être « complice ».

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter cette réunion.